



DEPARTEMENT DES LANDES (40)

VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

N° 20241112_09

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le six novembre, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 6 novembre 2024
Nombre de présents	24	Date d'affichage	Du 18/11/2024 au 19/01/2025
Nombre de pouvoirs	5	Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i>	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	M. Guy LUQUE
Nomenclature	7.1	Certifiée exécutoire	Le 18 novembre 2025

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Adeline COUMAILLEAU, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, Mme Fusilha DESTENABE, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Christine GAYON, à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; M. Daniel GAUYAT, à M. Bruno LAGRAVE ; Mme Béatrice DUCASSE, à M. François MARTOUREY ; Mme Marielle LABERTIT, à Mme Coralie LÉCOLIER ; M. Thomas CASAMAYOU, à M. Gilles DOR

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : D.M. N° 04/2024 – DÉCISION MODIFICATIVE PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le budget principal de la ville nécessite une décision modificative pour rajouter des crédits aux chapitres :

13 : réajustement des recettes suivant les notifications reçues en cours d'année (engagement des recettes)

20 : réajustement des frais d'études sur le projet Bellocq-Adidas suite à la validation de l'APD (engagement de la dépense)

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,



CONSIDÉRANT le budget principal 2024 de la Ville,

CONSIDÉRANT la décision modificative à intervenir,

CONSIDÉRANT la présentation de cette question à la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 29 octobre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE cette décision modificative de crédits pour 2024 comme suit :

Section d'investissement :

D / R	I / F	Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
R	I	13	13251	GFP de rattachement (OP20221)		- 440 000.00 €
R	I	13	13251	GFP de rattachement (OP20192)		440 000.00 €
D	I	20	2031	Frais d'études (OP20221)	600 000.00 €	
R	I	13	1321	Etat		50 000.00 €
R	I	13	1321	Etat (OP20192)		80 000.00 €
R	I	13	13251	GFP de rattachement		80 000.00 €
R	I	13	1328	Autres établissements		340 000.00 €
R	I	13	1328	Autres établissements (OP20192)		50 000.00 €
TOTAL					600 000.00 €	600 000.00 €

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.